

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
06/1/6  
DOSSIER N°6977**

**DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE  
D'INSALUBRITE"**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU  
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération 11/5/24 du Conseil général du 27 juin 2011 adoptant le règlement d'aides, et les délibérations 13/2/18 du Conseil général du 16 décembre 2013, N°CD2018-02/2/16 du 09 février 2018 et N°CP2024-07/1/6 du 05 juillet 2024, modifiant le règlement des aides départementales pour l'habitat ;  
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-06/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide d'octroyer à E.D. « propriétaire occupant » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **9 757,06 €** (neuf mille sept cent cinquante-sept euros et six centimes) dans le cadre de travaux pour le logement situé sur la Commune de Champsanglard.

Une annexe confidentielle reprenant le nom du bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**